



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prevention

Question écrite n° 15566

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le Premier ministre sur les conclusions pratiques et les mesures à entreprendre qui en découlent qu'il compte donner au rapport Sullerot, du Conseil économique et social, sur « Les Problèmes posés par la toxicomanie ». En effet, alors même que l'action gouvernementale de lutte et de prévention contre la toxicomanie semble fléchir dans son caractère absolument prioritaire, il conviendrait que tous les ministres concernés puissent se pencher très rapidement sur ce rapport, pertinent et courageux, afin d'en tirer des conclusions très importantes pouvant orienter (ou reorienter) leur action en ce domaine, Il lui demande donc s'il compte répondre favorablement à cette proposition ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre a pris connaissance avec un vif intérêt de l'avis émis par le Conseil économique et social sur les problèmes posés par la toxicomanie. La lutte, par tous les moyens, contre ce fléau constitue l'une des priorités gouvernementales et il tient à assurer l'honorable parlementaire de sa détermination. C'est ainsi que, dès le 19 août 1988, il a placé à ses côtés la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie antérieurement dépendante du ministère de la justice. Les effectifs de cette mission ont été augmentés cette année, ses moyens le seront également en 1990. Conformément au mandat qui lui a été donné, la présidente de la mission interministérielle déposera un rapport faisant le bilan de la situation aujourd'hui et des politiques suivies depuis une dizaine d'années, et elle proposera au comité interministériel qui sera alors réuni un plan complet et cohérent qui permettra de poursuivre avec vigueur l'action en ce domaine. Il est bien certain que ce travail puisera dans le rapport de Mme Sullerot tout ce qui est susceptible de renforcer l'efficacité de la lutte contre la toxicomanie et de sa prévention dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15566

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3105